

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE**  
**DU CONSEIL COMMUNAL**  
**DU 08 SEPTEMBRE 2011**

PRESENTS :

Mr Laurent DEVIN, Bourgmestre-Président,

Mme et Mrs Jérôme URBAIN, Jean-Luc FAYT, Manuel BEJARANO MEDINA, Philippe LABAR, Eugénie RUELLE, Frédéric TILMANT, Kevin VAN HOUTER, Echevins

Mmes et Mrs André NAVEZ, Jacques DERVAL, Monique DERBAIX, Jacques DEVIGNE, Jacqueline OUTLET, Marie-Rose TREZEGNIES, Philippe de STEXHE, Luc JONNART, Frédéric JOIE, Jean-Pierre JAUMOT, Benoît DEGHOAIN, Laurent ARMAN, Julien URBAIN, Raymond GROETEMBRIL, Marie-Claude KLENNER, Patrice LAÏ, Judith PHILIPPE, Anne-Marie CALLEWAERT, Véronique DUBRULLE, Conseillers,

Mr Yvon STAQUET, Président du C.P.A.S.,

Mme Eve DELVINQUIERE, Secrétaire communale f.f.

EXCUSES :

Mr Etienne PIRET

Mr Alain DETAEYE

Mr Dominique SCHENA

NON EXCUSEE :

Mme Caroline BOLLUE

Convoquée en date du 30 août 2011, la séance est présidée par Monsieur Laurent DEVIN, Bourgmestre.

\*

**Conseil communal du 08 septembre 2011**

**à 20h00**

**Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville**

**SEANCE PUBLIQUE**

**AFFAIRES ECONOMIQUES**

**1. IDEA – Intercommunale – Approbation de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale du 29 septembre 2011**

**- DECISION**

Le Conseil communal est invité à :

- marquer son accord sur l'ensemble du processus de création de l'intercommunale mixte suivant la procédure d'attribution du marché SHANKS ;
- voter l'approbation de la scission partielle du secteur propreté publique de l'IDEA et la création de l'intercommunale mixte à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2011 ;
- voter l'approbation de la conclusion du bail emphytéotique en annexe.

*M. Devin indique que Mme Decamps, Directrice financière au sein de l'IDEA, est venue présenter les 2 premiers points du Conseil communal relatifs à la restructuration de l'IDEA. Il lui cède la parole.*

*Madame Decamps prend la parole et présente les slides :*

*« Contexte - En 2010, l'IDEA a été touchée par des problèmes sociaux importants. En outre, un benchmark mené cette même année 2010 a montré que les coûts de fonctionnement du secteur « Propreté publique » de l'IDEA étaient 37% plus élevés que les coûts moyens observés dans les autres intercommunales. En outre, le site d'Havré de l'ITRADEC avait été incendié en 2008. Un appel à partenariat en vue de la relance de l'infrastructure de ce site avait échoué en 2010.*

*Appel à partenariat et désignation de la société Shanks - Dans ce contexte, l'IDEA et l'ITRADEC ont souhaité lancer, à l'automne 2010, une procédure d'appel d'offre avec publicité européenne en vue de la désignation d'un partenaire chargé de la gestion*

opérationnelle d'une future intercommunale mixte qui serait chargée du secteur « Propreté publique » de l'IDEA et des activités de l'ITRADEC. Les trois objectifs majeurs de la désignation d'un tel partenaire étaient, grâce à l'expertise d'une société spécialisée, d'améliorer la qualité du service, de réduire les coûts de fonctionnement tout en préservant l'emploi. A l'issue de cet appel d'offre, en février 2011, la société Shanks Belgium a déposé une offre. Cette société emploie 1200 personnes en Belgique dont 700 en Wallonie. Elle réalise un chiffre d'affaire annuel de 200 millions d'euros. Cette société dispose d'une expertise dans le domaine de la collecte et du traitement des déchets. Sa stratégie est basée sur un management de qualité, la sécurité et l'environnement et un engagement social fort basé sur le capital humain. En outre, son offre comporte un projet de création d'un Ecopôle à Havré, réunissant l'ensemble des activités de collecte et de traitement. Ce projet d'Ecopôle vise à regrouper sur ce site les activités de collecte, de broyage des encombrants, de transfert des ordures ménagères. Il comporte un volet de relance de la biométhanisation sans récupération des déchets organiques au porte-à-porte grâce à un apport en déchets par Shanks de 20.000 tonnes par an assortie de la possibilité d'une collecte des fermentiscibles en porte-à-porte dans un second temps. Dans ce projet, sont internalisées les activités de traitement des déchets verts, des papiers, cartons et du bois. Enfin, une valorisation du biogaz, issu des activités sur le site, en biocarburant est intégrée au projet. Par conséquent, l'offre de la société Shanks garantit le respect des 3 objectifs majeurs de l'Intercommunale et est en outre structurante pour l'IDEA et l'ITRADEC. Cette société s'est dès lors vue confier la gestion temporaire des sites de Manage et de Cuesmes (phase I). Des négociations ont par ailleurs été entreprises avec la société Shanks en vue de la création d'une intercommunale mixte au capital de laquelle Shanks prendrait part, la gestion opérationnelle de cette nouvelle intercommunale incombant à Shanks (phase II). De février à juin 2011, des négociations ont été menées entre le pouvoir adjudicateur, les organisations syndicales et Shanks en vue de définir les statuts de la nouvelle intercommunale mixte, le statut administratif et pécuniaire du personnel et le règlement de travail, la convention cadre d'exploitation et les annexes financières. A la suite de ces négociations qui ont abouti en juin, le 29 juin 2011, les Conseils d'administration de l'IDEA et de l'ITRADEC ont désigné pour une période de 20 ans la société Shanks comme partenaire privé chargé de la gestion opérationnelle de la future intercommunale mixte de propreté publique dont les statuts prévoient qu'elle est créée pour une durée de 30 ans conformément au CDLD. Les deux Conseils d'administration ont en outre adopté le projet de scission partielle du Secteur Propreté Publique de l'IDEA. Le projet de restructuration du secteur « Propreté publique » de l'IDEA et de l'ITRADEC, et de création d'une nouvelle intercommunale mixte prendra les formes suivantes.

Création de l'IDEPP - Le projet consiste à créer une nouvelle intercommunale, l'IDEPP, composée de 3 secteurs d'activités, le premier relatif aux activités de collectes, actuellement le Secteur Propreté Publique de l'IDEA et qui en sera scindé afin d'être absorbé par l'IDEPP, le deuxième relatif aux activités de traitement, actuellement effectuées par l'ITRADEC et qui sera elle aussi absorbée par l'IDEPP, et le troisième relatif aux activités de traitement du bois, qui seront internalisées. La création de l'IDEPP n'ajoute ni ne retire aucune des matières actuellement confiées par les Villes et Communes à l'IDEA. L'opération consiste en l'absorption par la nouvelle intercommunale de services actuellement prestés par l'IDEA et l'ITRADEC en faveur des Villes et Communes qui ont opérées un dessaisissement. Trois catégories de parts existeront au sein de l'IDEPP. Les parts A reviendront aux associés communaux. Elles seront indicées selon le secteur (activités de collectes, activités de traitement ou activités de traitement du bois) et selon le domaine d'activité en ce qui concerne le secteur 1 d'activités de collectes (collecte d'ordures ménagères, collectes sélectives, parcs à conteneur). Les parts B reviendront à l'IDEA et aux éventuelles autres intercommunales. Enfin, les parts C reviendront à l'associé privé, la société Shanks. Cette société détiendra 49% du capital de l'IDEPP. La nouvelle intercommunale résultera de la fusion par absorption de l'ITRADEC et du secteur « Propreté Publique » scindé de l'IDEA.

Gouvernance de l'IDEPP - Au sein de l'assemblée générale de l'IDEPP, les associés communaux disposeront de la majorité des voix. Toutefois, certaines décisions stratégiques requerront le vote positif de la société Shanks afin d'être adoptées. Le Conseil d'administration sera composé de 30 membres dont 23 communaux, 4 représentants l'IDEA et 3 représentants la société Shanks. Le Président et les 3 vice-Présidents seront tous issus des communes. Les Comités de Gestion de Secteur seront composés de 10 membres dont 6 représentant les communes, 2 l'IDEA et 2 la société Shanks. Le poste de directeur général de l'IDEPP reviendra à la société Shanks tandis que les directions des services de l'IDEPP seront assurées par le personnel actuel de l'IDEA.

Aspects financiers du partenariat – Les aspects financiers du partenariat sont fixés dans une convention-cadre d'exploitation. La rémunération des associés de l'IDEPP, dont le partenaire privé, s'opérera via la distribution de dividendes, ou la diminution de l'appel à cotisation en ce qui concerne les Villes et Communes, au prorata des parts de capital détenues. Elle sera basée sur les économies engendrées par la réorganisation opérationnelle mise en place par celui-ci. Les coûts issus des comptes de résultats 2010 de l'IDEA, secteur « Propreté publique » et de l'ITRADEC serviront de base de référence pour l'évaluation de la réorganisation menée par la société Shanks. Chaque année (année n), une comparaison sera effectuée entre les coûts issus des comptes de résultats de l'IDEPP de l'année n et les coûts issus des comptes de résultats 2010 de l'IDEA et de l'ITRADEC adaptés aux coûts et volumes de l'année n. La différence entre les deux montants constituera le montant des dividendes distribués aux partenaires de l'IDEPP. Toutefois, si le calcul fait apparaître un montant négatif, signifiant que la réorganisation opérée par la société Shanks n'a pas permis de dégager des économies mais a engendré des surcoûts, ces surcoûts seront entièrement pris en charge par la société Shanks.

Calendrier - La réorganisation explicitée ci-dessus s'opérera en plusieurs phases qui se termineront en juin 2012. Il résultera de cette réorganisation la création, le 29 septembre 2011, de l'IDEPP et en décembre 2011, l'entrée au capital de l'IDEPP de la société Shanks. En ce qui concerne les investissements, une nouvelle simulation financière visant à préciser la rentabilité des investissements projetés sera effectuée. Sur base des conclusions de cette étude, les choix quant aux investissements seront posés. Les études d'incidences seront réalisées et l'IDEPP introduira un permis unique avec demande de dérogation et lancera les adjudications en vue du déploiement de l'Ecopôle à Havré en mars 2012. Les adjudications des marchés de travaux seront réalisées en fin 2012 et selon le calendrier le plus favorable, les travaux seront terminés pour fin 2015.

A ce stade, le Conseil communal de la Ville de Binche est invité à :

- marquer son accord sur l'ensemble du processus de création de l'intercommunale mixte suivant la procédure d'attribution du marché SHANKS ;
- voter l'approbation de la scission partielle du secteur propreté publique de l'IDEA et la création de l'intercommunale mixte à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2011 ;
- voter l'approbation de la conclusion du bail emphytéotique en annexe afin de se conformer à la législation imposant à un collecteur de déchets de disposer d'un droit réel sur les terrains affectés à la collecte ;
- voter l'approbation des statuts de l'intercommunale et de la convention-cadre d'exploitation ;
- voter l'accord sur la désignation du Réviseur d'Entreprises ;
- voter l'accord sur le principe de désignation du Conseil d'Administration de l'IDEPP ;
- voter l'approbation du contenu minimum du Règlement d'Ordre Intérieur (R.O.I.) des organes de gestion. »

*M. Devin émet quelques remarques. Tout d'abord, il souligne que la remise en question au sein de l'IDEA était nécessaire et est salubre étant donné le climat social dégradé révélé en 2010 et les coûts de fonctionnement supérieurs à la moyenne mis en lumière par le benchmark. Il indique que l'initiative bénéficiera aux citoyens en application du coût vérité. Aussi, il espère que le coût de la collecte et du traitement des déchets diminuera dans les prochaines années grâce à cette réorganisation, de sorte que chacun, et notamment les plus faibles, puisse profiter de l'effort mis en oeuvre. Ensuite, il note que l'IDEA a, ces dernières années, supprimé le service d'enlèvement gratuit à domicile des encombrants. Cette mesure a impacté en premier lieu les personnes les plus faibles qui sont dans l'impossibilité de se rendre aux parcs à conteneurs. Il sera attentif à ce que les économies engendrées par le partenariat public privé ne se fassent pas à nouveau au détriment de ces personnes. Il poursuit en se disant satisfait que cette restructuration soit menée sans licenciement sec. Enfin, il indique que les Villes et Communes continueront à disposer de 51 % des droits de votes au sein de l'assemblée générale de l'IDEPP et qu'elles conserveront par conséquent la maîtrise de l'intercommunale, malgré l'intégration d'un partenaire privé qui disposera toutefois d'un mécanisme similaire à un veto sur des décisions stratégiques. Il remercie Mme Decamps pour sa présentation.*

**Accord à l'unanimité**

## **2. IDEPP – Intercommunale – Approbation de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale du 29 septembre 2011**

### **- DECISION**

Le Conseil Communal est invité à :

- voter l'approbation des statuts de l'intercommunale et de la convention-cadre d'exploitation ;
- voter l'accord sur la désignation du Réviseur d'Entreprises ;
- voter l'accord sur le principe de désignation du Conseil d'Administration de l'IDEPP ;
- voter l'approbation du contenu minimum du Règlement d'Ordre Intérieur (R.O.I.) des organes de gestion.

**Accord à l'unanimité**

## **JURIDIQUE**

## **3. Réforme de la Sécurité Civile – Pré-zone opérationnelle – Convention PZO 2011 et plan budgétaire – Accord**

### **- DECISION**

Le Conseil communal est invité à :

- marquer son accord sur le projet de convention PZO 2011 et le plan budgétaire qui l'accompagne tels que proposés par le pré-conseil de zone en sa séance du 02 mars 2011 ;
- confirmer la désignation de la Ville de Mons comme commune gestionnaire du dossier et des subsides ainsi que celle du Commandant FLASSE et du Capitaine JONAS, respectivement comme coordinateur et coordinateur adjoint ;
- charger le comité d'orientation stratégique créé à l'initiative du pré-conseil de zone du 2 mars 2011, composé de représentants politiques, techniques et de fonctionnaires communaux et ayant pour mission de réfléchir à une vision de politique zonale, de négocier la convention avec l'Etat, de proposer des modifications et d'arbitrer les choix qui devront immanquablement être réalisés

dans le plan financier, entre diverses possibilités de dépenses des subsides pour que celles-ci cadrent avec le montant maximum alloué.

**Accord à l'unanimité**

## **COMPTABILITE COMMUNALE**

### **4. Comptes communaux de l'exercice 2010 – Approbation par la tutelle – Communication**

#### **- NOTIFICATION**

Il est notifié à l'honorable assemblée que les comptes communaux de la Ville de Binche pour l'exercice 2010 arrêtés le 27 avril 2011, ont été approuvés par le Collège du Conseil Provincial du Hainaut au cours de sa séance du 30 juin 2011.

**Notification**

## **FINANCES**

### **5. Approbation par la Tutelle – Modification budgétaire extraordinaire n°1 – Modification budgétaire ordinaire n°2 – Exercice 2011**

#### **- NOTIFICATION**

Le Conseil communal est invité à prendre connaissance de l'approbation par l'autorité de tutelle de la modification budgétaire extraordinaire n°1 et la modification budgétaire ordinaire n°2 pour l'exercice 2011.

**Notification**

### **6. Délibération du Conseil communal du 27 avril 2011 relative à l'octroi des subsides nominatifs aux associations bénéficiaires 2011 - Approbation par la tutelle générale d'annulation**

#### **- PRISE DE CONNAISSANCE**

Le Conseil communal est invité à prendre connaissance de l'approbation par l'autorité de tutelle de la délibération du Conseil communal du 27 avril 2011 relative à l'octroi des subsides nominatifs aux associations bénéficiaires 2011.

**Prise de connaissance**

## **RECETTE**

### **7. Procès-verbal de vérification de caisse communale pour le deuxième trimestre 2011**

#### **- NOTIFICATION**

Il est notifié au Conseil communal le procès-verbal de vérification de la caisse communale pour le deuxième trimestre 2011 effectué en date du 30 juin 2011 par Monsieur l'Echevin des Finances Manuel BEJARANO MEDINA. Il résulte que l'avoir, à justifier et justifié, s'élevait à la somme de 15.215.179,80€.

**Notification**

### **8. Approbation du compte de fin de gestion en date du 30 avril 2011**

#### **- ARRET**

Le Conseil communal est invité à arrêter le compte de fin de gestion de Monsieur Guy WAUTHIER en date du 30 avril 2011.

**Accord à l'unanimité**

## **REGIE FONCIERE**

**9. Approbation des comptes annuels de la Régie Foncière –  
Communication de la délibération du Collège Provincial du Hainaut en  
date du 7 juillet 2011**

**- NOTIFICATION**

Le Conseil communal est invité à prendre connaissance de l'approbation par l'autorité de tutelle des comptes annuels 2010 de la Régie Foncière Communale tels qu'arrêtés par le Conseil communal en date du 31 mai 2011.

**Notification**

**10. Procès-verbal de vérification de caisse de la Régie Foncière pour le 1<sup>er</sup>  
trimestre 2011**

**- NOTIFICATION**

Le Conseil communal est invité à prendre notification du procès-verbal de vérification de caisse pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2011, tel qu'il est présenté par Monsieur le Trésorier de la Régie Foncière.

**Notification**

**11. Procès-verbal de vérification de caisse de la Régie Foncière pour le 2<sup>ème</sup>  
trimestre 2011**

**- NOTIFICATION**

Le Conseil communal est invité à prendre notification du procès-verbal de vérification de caisse pour le 2<sup>ème</sup> trimestre 2011, tel qu'il est présenté par Monsieur le Trésorier de la Régie Foncière.

**Notification**

## **TUTELLE C.P.A.S.**

**12. Budget de l'exercice 2011 (services ordinaire et extraordinaire) –  
Modification budgétaire n°1**

**- ARRET**

Le Conseil communal est invité à approuver la modification budgétaire n°1 (services ordinaire et extraordinaire) de l'exercice 2011 du CPAS, arrêtée par le Conseil de l'Action sociale en séance du 29 juin 2011, reçue à la Ville le 20 juillet 2011.

*Mme Derbaix indique que le groupe Union votera sur ce point en cohérence avec les votes exprimés par ses représentants au sein du Conseil de l'action sociale.*

**Pour : 17**

**Laurent DEVIN, Jérôme URBAIN, Jean-Luc FAYT,  
Manuel BEJARANO MEDINA, Philippe LABAR, Eugénie RUELLE,  
Frédéric TILMANT, Kevin VAN HOUTER, Jacques DERVAL, Jacqueline OUTLET,  
Marie-Rose TREZEGNIES, Luc JONNART, Jean-Pierre JAUMOT,  
Laurent ARMAN, Julien URBAIN, Marie-Claude KLENNER, Patrice LAÏ**

Contre : 10

André NAVEZ, Monique DERBAIX, Jacques DEVIGNE, Philippe de STEXHE,  
Frédéric JOIE, Benoît DEGHORAIN, Raymond GROETEMBRIL,  
Judith PHILIPPE, Anne-Marie CALLEWAERT, Véronique DUBRULLE

**13. Comptes annuels de l'exercice 2010 -**

**- APPROBATION**

Suite à une erreur dans le calcul des crédits à reporter, le Conseil communal est invité à approuver le compte corrigé de l'exercice 2010 du CPAS, aux montants suivants:

- Résultat budgétaire à l'ordinaire de 333.186,57 €
- Résultat comptable à l'ordinaire de 363.917,40 €
- Résultat budgétaire à l'extraordinaire de 1.379.157,36 €
- Résultat comptable à l'extraordinaire de 1.736.151,15 €

**Accord à l'unanimité**

**PATRIMOINE COMMUNAL**

**14. Emprises rue des Cent Pieds à Buvrines**

**- APPROBATION**

Le Conseil communal est invité à approuver le projet d'acte relatif à l'acquisition de la parcelle cadastrée section A n°373 E située à la rue de Cent Pieds à Buvrines.

**Accord à l'unanimité**

**15. Emprises rue des Cent Pieds à Buvrines**

**- APPROBATION**

Le Conseil communal est invité à approuver le projet d'acte relatif à l'acquisition de la parcelle cadastrée section A n°372 G située à la rue de Cent Pieds à Buvrines.

**Accord à l'unanimité**

**16. Emprises rue des Cent Pieds à Buvrines**

**- APPROBATION**

Le Conseil communal est invité à approuver le projet d'acte relatif à l'acquisition de la parcelle cadastrée section A n°378 D située à la rue de Cent Pieds à Buvrines.

**Accord à l'unanimité**

**17. Acquisition d'une parcelle cadastrée – Terrain de football de Bray**

**- APPROBATION**

Le Conseil communal est invité à approuver le projet d'acte relatif à l'acquisition de la parcelle cadastrée section A n°124 A, sise à Bray.

**Accord à l'unanimité**

**MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX**

**18. Aménagement de la rue Allende et des abords de l'école du Centre à Leval-Trahegnies**

- Approbation d'avenant 2
- DECISION

Le Conseil communal est invité à :

- approuver l'avenant 2 du marché "Aménagement de la rue Allende et des abords de l'école du Centre à 7134 Leval-Trahegnies" pour le montant total en plus de 326.070,45 € hors TVA ou 394.545,24 €, 21% TVA comprise.
- approuver la prolongation du délai de 73 jours ouvrables.
- transmettre la présente délibération à la tutelle. Cette délibération sera exécutoire le jour de sa transmission à l'autorité de tutelle.
- Le crédit permettant cet avenant est inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2010, article 421/73516-60 (n° de projet 20104231).
- Ce crédit fera l'objet d'une prochaine modification budgétaire.

*M. Groetembril demande où en sont ces travaux.*

*M. Devin répond qu'un courrier a été adressé aux riverains afin de les informer de l'état d'avancement du chantier. La phase 1 des travaux, s'étendant entre le carrefour formé par la rue Salvador Allende et la rue Clément Bredas jusqu'à hauteur de l'Ecole communale du Centre de Leval et la phase 2 qui consiste en l'aménagement d'un plateau devant l'Ecole communale du Centre de Leval seront terminées pour le 30 septembre. La phase 3, entre les habitations 96 et 141, qui a débuté plus tôt que prévu, sera terminée pour le 30 novembre. Enfin, la phase 4, entre le 141 et la Place de Leval, débutera après l'hiver et le carnaval de Leval et durera deux mois.*

**Accord à l'unanimité**

## **19. Réfection ponctuelle de trottoirs dans l'entité de Binche**

- **Approbation d'avenant 1 et décompte final**
- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à :

- Approuver l'avenant 1 du marché "Réfection ponctuelle de trottoirs dans l'entité de Binche" pour le montant total en plus de 21.761,95 € hors TVA ou 26.331,96 €, 21% TVA comprise.
- Le crédit permettant cet avenant est inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2010, article 421/73503-60 (n° de projet 20104224).

**Accord à l'unanimité**

## **20. Egouttage prioritaire exclusif à l'Avenue Léopold III – Péronnes-lez-Binche**

- **Approbation du cahier spécial des charges, des plans, du devis estimatif, du modèle d'offre et du projet d'avis de marché**
- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à :

- Approuver le cahier spécial des charges, les plans, le devis estimatif, le modèle d'offre et le projet d'avis de marché des travaux d'égouttage prioritaire exclusif à l'Avenue Léopold III à Péronnes-lez-Binche;
- Procéder aux travaux d'égouttage prioritaire exclusif à l'Avenue Léopold III à Péronnes-lez-Binche.
- Déléguer la maîtrise d'ouvrage à l'Intercommunale IDEA.
- Transmettre le dossier à la SPGE pour approbation et préfinancement.

**Accord à l'unanimité**

**21. Reconditionnement de l'Aile Saint-Paul et sécurisation du Musée du Carnaval et du Masque - Lot 1 (Gros œuvre, stabilité, parachèvements)**

- **Approbation d'avenant 1 – désamiantage**
- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à :

- Approuver l'avenant 1 - Désamiantage du marché "Reconditionnement de l'Aile Saint-Paul et sécurisation du Musée du Carnaval et du Masque - Lot 1 (Gros oeuvre, stabilité, parachèvements)" pour le montant total en plus de 80.688,59 € hors TVA ou 97.633,19 €, 21% TVA comprise.
- Approuver la prolongation du délai de 15 jours ouvrables.
- Transmettre la présente délibération à la tutelle. Cette délibération sera exécutoire le jour de sa transmission à l'autorité de tutelle.
- Le crédit permettant cet avenant est inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2011, article 771/72302-60/2010 (n° de projet 20107713) et sera financé par fonds propres et subsides.

**Accord à l'unanimité**

**22. Installations d'alarmes à l'Ecole de Waudrez, à l'Ecole communale des Arquebusiers à Leval-Trahegnies et à l'arsenal des Pompiers à Binche**

- **Approbation des conditions et du mode de passation**
- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à :

- approuver le principe des travaux ;
- approuver le cahier spécial des charges réf. 456 et le montant estimé du marché ayant pour objet "Installation d'alarmes à l'Ecole de Waudrez, à l'Ecole des Arquebusiers à Leval-Trahegnies et à l'arsenal des Pompiers à Binche", établis par le Service Travaux. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant est estimé à 24.995,00 € hors TVA ou 30.243,95 €, 21% TVA comprise.

Le marché est divisé en lots:

- Lot 1: Ecole communale de Waudrez - Extension du système d'alarme, estimé à 3.865,00 € hors TVA ou 4.676,65 €, 21% TVA comprise;
- Lot 2: Ecole communale des Arquebusiers à Leval-Trahegnies - Détection incendie, estimé à 2.440,00 € hors TVA ou 2.952,40 €, 21% TVA comprise;
- Lot 3: Arsenal des Pompiers - Système d'alarme, contrôle d'accès et vidéosurveillance, estimé à 18.690,00 € hors TVA ou 22.614,90 €, 21% TVA comprise;
- choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché.
- à financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2011, article 351/72402-60 (n° de projet 20113511), 722/7 2307-60 (n° de projet 20117227) et 722/72403-60 (n° de projet 20117231) en la couvrant par prélèvement sur fonds de réserve.

*M. Groetembril signale que l'Ecole Communale des Arquebusiers est située à Binche et non à Leval-Trahegnies.*

**Accord à l'unanimité**

**23. Entretien des voiries – Droit de tirage 2010/2012 – Cité Vandervelde à Ressaix – Rues Mahy-Faux, de Walhain et de la Dîme à Buvrines**

- **Approbation des conditions et du mode de passation**
- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à :

- approuver le principe des travaux ;
- approuver le cahier spécial des charges réf. 370 et le montant estimé du marché ayant pour objet “Travaux d'entretien des voiries et trottoirs - Droit de tirage 2010 - 2012”, établis par l'auteur de projet, H.I.T. Arrondissement de Thuin, Place communale, 4 à 6540 Lobbes. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant est estimé à 1.086.521,32 € hors TVA ou 1.314.690,79 €, 21% TVA comprise.

Le marché est divisé en lots:

- Lot 1: Rue Vandervelde à Ressaix, estimé à 370.052,02 € hors TVA ou 447.762,94 €, 21% TVA comprise;
- Lot 2: rue de la Dîme à Buvrines, estimé à 186.902,25 € hors TVA ou 226.151,72 €, 21% TVA comprise;
- Lot 3: rues Mahy-Faux, des Ecoles et du Walhain à Buvrines, estimé à 529.567,05 € hors TVA ou 640.776,13 €, 21% TVA comprise;
- choisir l'adjudication publique comme mode de passation du marché.
- financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2011, article 421/73503-60 (n° de projet 20114220) en la couvrant par prélèvement sur fonds de réserve.
- transmettre la présente délibération à la tutelle. Cette délibération sera exécutoire le jour de sa transmission à l'autorité de tutelle.

**Accord à l'unanimité**

**24. Travaux d'aménagement des trottoirs et d'une zone de stationnement à la rue des Boulevards à Binche**

- **Approbation avenant n° 2**
- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à :

- approuver l'avenant 2 du marché “Aménagement des trottoirs et d'une zone de stationnement à la rue des Boulevards” pour le montant total en plus de 22.805,18 € hors TVA ou 27.594,27 €, 21% TVA comprise.
- Le crédit permettant cet avenant est inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2010, article 421/73513-60 (n° de projet 20104226).
- Ce crédit fera l'objet d'une prochaine modification budgétaire.

**Accord à l'unanimité**

<b>MARCHES PUBLICS DE SERVICES</b>
------------------------------------

**25. Etude en stabilité du Centre Administratif**

- **Approbation des conditions et du mode de passation**
- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à :

- approuver le principe des services ;
- approuver le cahier spécial des charges réf.449 et le montant estimé du marché ayant pour objet « Marché de services pour une étude en stabilité du Centre administratif ». Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant est estimé à 15.000,00 € hors TVA ou 18.150,00 €, 21% TVA comprise.

**Accord à l'unanimité**

**26. Confection des chèques repas 2012 - 2014 pour la Commune et le CPAS de Binche**

- **Approbation de la signature de la convention Ville – CPAS**
- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à :

- Approuver la convention ci-jointe entre la Ville de Binche et le CPAS pour l'acquisition de chèques-repas et de veiller à la signature de celle-ci dans les plus brefs délais;
- Charger la cellule des marchés publics de la Ville d'accomplir les formalités administratives pour l'exécution de ce marché;
- Les crédits pour ce marché sont prévus au [budget ordinaire](#) de l'exercice 2009, à l'article 131/115-41 en dépenses et à l'article 131/380-48 en recettes;
- Cette convention sera d'application à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2012 jusqu'au 31 décembre 2014 et pourra être résiliée de commun accord entre les parties dans un délai qui sera convenu le cas échéant.

**Accord à l'unanimité**

<b>MARCHES PUBLICS DE FOURNITURES</b>
---------------------------------------

**27. Achat d'un véhicule d'enlèvement des poubelles - Conteneur pour déchets avec compacteur**

- **Approbation des conditions et du mode de passation**
- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à :

- Approuver le cahier spécial des charges réf. 412 modifié et le montant estimé du marché ayant pour objet "Achat d'un véhicule d'enlèvement des poubelles - Conteneur pour déchets avec compacteur". Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant est estimé à 33.057,85 € hors TVA ou 40.000,00 €, 21% TVA comprise.
- Choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché.
- Financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2011, article 875/74301-53 (n° de projet 20118752) en la couvrant par prélèvement sur fonds de réserve.
- Transmettre la présente délibération à la tutelle. Cette délibération sera exécutoire le jour de sa transmission à l'autorité de tutelle.

**Accord à l'unanimité**

**28. Achat de matériel pour les espaces verts**

- **Approbation des conditions et du mode de passation**
- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à :

- Approuver le cahier spécial des charges réf. 406 et le montant estimé du marché ayant pour objet "Achat de matériel pour les espaces verts". Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant est estimé à 8.078,07 € hors TVA ou 9.774,46 €, 21% TVA comprise.
- Choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché.
- Financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2011, article 766/74401-51 (n° de projet 20117661) en la couvrant par prélèvement sur fonds de réserve.

**Accord à l'unanimité**

### **29. Acquisition de chalets de type "Marché de Noël"**

- **Approbation des conditions et du mode de passation**
- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à :

- Approuver le cahier spécial des charges réf. 445 et le montant estimé du marché ayant pour objet "Acquisition de chalets de type "Marché de Noël"". Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant est estimé à 11.000,00 € hors TVA ou 13.310,00 €, 21% TVA comprise.
- Choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché.
- Financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2011, article 763/74401-51 (n° de projet 20117634) en la couvrant par prélèvement sur fonds de réserve.

**Accord à l'unanimité**

### **30. Acquisition d'économiseurs d'eau**

- **Approbation des conditions et du mode de passation**
- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à :

- Approuver le cahier spécial des charges réf. 362 et le montant estimé du marché ayant pour objet "Acquisition d'économiseurs d'eau". Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant est estimé à 7.459,94 € hors TVA ou 9.026,53 €, 21% TVA comprise.

Le marché est divisé en lots:

- Lot 1: Robinets et flexibles, estimé à 6.435,44 € hors TVA ou 7.786,88 €, 21% TVA comprise;
- Lot 2: Ecoplaquettes, estimé à 1.024,50 € hors TVA ou 1.239,65 €, 21% TVA comprise;
- Choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché.
- Financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2011, article 137/74402-51 (n° de projet 20111373) en la couvrant par prélèvement sur fonds de réserve.

**Accord à l'unanimité**

### **31. Achat de matériel de signalisation touristique, de pavage et d'illumination**

- **Approbation des conditions et du mode de passation**

- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à :

- Approuver le cahier spécial des charges réf. 386 et le montant estimé du marché ayant pour objet "Achat de matériel de signalisation touristique, de pavoisement et d'illumination". Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant est estimé à 19.121,36 € hors TVA ou 23.136,85 €, 21% TVA comprise.

Le marché est divisé en lots:

- Lot 1: Boules de Noël transparentes, estimé à 5.321,36 € hors TVA ou 6.438,85 €, 21% TVA comprise;
- Lot 2: Guirlandes, estimé à 4.730,00 € hors TVA ou 5.723,30 €, 21% TVA comprise;
- Lot 3: Matériel électrique, estimé à 5.370,00 € hors TVA ou 6.497,70 €, 21% TVA comprise;
- Lot 4: Sphères LED, estimé à 3.700,00 € hors TVA ou 4.477,00 €, 21% TVA comprise;
- Choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché.
- Financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2011, article 569/74101-98 (n° de projet 20115691) en la couvrant par prélèvement sur fonds de réserve.

**Accord à l'unanimité**

**32. Acquisition d'appareils respiratoires pour l'Arsenal**

- **Approbation d'achat de 10 appareils respiratoires pour l'Arsenal**

- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à :

- Approuver le rattachement au marché public n°I/MAT/A12-242-08 du Ministère de l'Intérieur, valable jusqu'au 17/06/2014 et attribué à la firme Dräger Safety Belgium s.a., Heide, 10 à 1780 Wommel.
- Approuver l'acquisition de 10 appareils respiratoires de type "*PSS 7000 Bodyguard II FPS Com*" par rattachement à ce marché fédéral.
- Financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2011, article 351/74401-51 (n° de projet 20113512) par élèvement sur le fonds de réserve.

**Accord à l'unanimité**

**33. Achat d'un compresseur d'air respirable pour l'Arsenal**

- **Approbation d'achat d'un compresseur d'air respirable pour l'Arsenal**

- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à :

- Approuver le rattachement au marché public n°I/MAT/A12-242-08 du Ministère de l'Intérieur, valable jusqu'au 17/06/2014 et attribué à la firme Dräger Safety Belgium s.a., Heide, 10 à 1780 Wommel.
- Approuver l'acquisition d'un compresseur d'air respirable à haute tension de type "*BAUER MV 120-5,5-3*" au prix unitaire de 14.111,20 € HTVA soit 17.074,55 € TVAC par rattachement à ce marché fédéral.
- Financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2011, article 351/74401-51 (n° de projet 20113512) par élèvement sur le fonds de réserve.

**Accord à l'unanimité**

### **34. Achat de gros outillage pour les cimetières**

- **Approbation des conditions et du mode de passation**
- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à :

- Approuver le cahier spécial des charges réf. 418 et le montant estimé du marché ayant pour objet "Achat de gros outillage pour les cimetières". Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant est estimé à 8.264,46 € hors TVA ou 10.000,00 €, 21% TVA comprise.

Le marché est divisé en lots:

- Lot 1: Remorque porte-engins, estimé à 4.132,23 € hors TVA ou 5.000,00 €, 21% TVA comprise;
- Lot 2: Tondeuse frontale, estimé à 4.132,23 € hors TVA ou 5.000,00 €, 21% TVA comprise;
- Choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché.
- Financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2011, article 878/74402-51 (n° de projet 20118787) en la couvrant par prélèvement sur fonds de réserve.

**Accord à l'unanimité**

### **35. Achat de gros outillage et d'équipements pour le service travaux**

- **Approbation des conditions et du mode de passation**

Le Conseil communal est invité à :

- Approuver le cahier spécial des charges réf. 446 et le montant estimé du marché ayant pour objet "Achat de gros outillage et d'équipements pour le service travaux (suite)". Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant est estimé à 11.210,41 € hors TVA ou 13.564,59 €, 21% TVA comprise.

Le marché est divisé en lots:

- Lot 1: Aspirateur professionnel, estimé à 826,45 € hors TVA ou 1.000,00 €, 21% TVA comprise;
- Lot 2: Machine à dupliquer les clés, estimé à 2.532,72 € hors TVA ou 3.064,59 €, 21% TVA comprise;
- Lot 3: Faucheuse rotative, estimé à 4.132,23 € hors TVA ou 5.000,00 €, 21% TVA comprise;
- Lot 4: Brouette motorisée, estimé à 3.719,01 € hors TVA ou 4.500,00 €, 21% TVA comprise;
- Choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché.
- Financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2011, article 421/74424-51 (n° de projet 20114237) en la couvrant par prélèvement sur fonds de réserve.

**Accord à l'unanimité**

## **SERVICE SOCIAL**

### **36. Service social local – Intervention automatique limitée à certains événements – Prolongation**

- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à prolonger l'octroi automatique au profit du personnel communal, des avantages du Service social local du 1<sup>er</sup> janvier 2011 au 31 décembre 2012, soit :

- Prime de mariage : 75 euros
- Prime de naissance : 25 euros
- Prime de départ à la retraite : 25 euros
- Prime d'encouragement à la scolarité : 25 euros
- Indemnité funéraire : 25 euros

**Accord à l'unanimité**

## SPORT

### **37. Candidature de la Ville de Binche pour l'édition 2018 du Championnat de Belgique cycliste sur route**

#### **- DECISION**

Le Conseil communal est maintenant invité à marquer son accord pour l'organisation de l'édition 2018 du championnat de Belgique cycliste, de prendre connaissance, d'approuver le cahier de charges relatif à cette organisation et d'inscrire à la plus prochaine modification budgétaire du service ordinaire la somme de 51.000€ à titre de 20% d'acompte à l'article budgétaire 764-121-48 et de provisionner le solde des 80% lors des budgets 2012 à 2018.

**Accord à l'unanimité**

## FABRIQUES D'EGLISES

### **38. Fabrique d'église du Sacré-Cœur à Binche – Compte – Exercice 2010**

#### **- AVIS**

Le Conseil communal est invité à émettre un avis sur le compte de l'exercice 2010, arrêté par le Conseil de la fabrique d'église du Sacré-Cœur de Binche, en sa séance du 30 mars 2011, qui se clôture comme suit :

- Recettes : 36.621,63 € ;
- Dépenses : 19.410,28 € ;
- Excédent : 17.211,35 €.

**Pour : 18**

**Laurent DEVIN, Jérôme URBAIN, Kevin VAN HOUTER,  
Jacqueline OUTLET, Marie-Rose TREZEGNIES, Julien URBAIN, Marie-Claude  
KLENNER, Patrice LAÏ, André NAVEZ, Monique DERBAIX, Jacques DEVIGNE, Philippe  
de STEXHE, Frédéric JOIE, Benoît DEGHORAIN, Raymond GROETEMBRIL,  
Judith PHILIPPE, Anne-Marie CALLEWAERT, Véronique DUBRULLE**

**Abstentions : 8**

**Jean-Luc FAYT, Manuel BEJARANO MEDINA, Philippe LABAR, Eugénie RUELLE,  
Frédéric TILMANT, Jacques DERVAL, Jean-Pierre JAUMOT,**

**Laurent ARMAN**

**Contre : 1**

**Luc JONNART**

### **39. Fabrique d'église Sainte-Marie à Péronnes-lez-Binche – Compte – Exercice 2010**

#### **- AVIS**

Le Conseil communal est invité à émettre un avis sur le compte de l'exercice 2010, arrêté par le Conseil de la fabrique d'église Sainte-Marie à Péronnes-lez-Binche, en sa séance du 18 avril 2011, qui se clôture comme suit :

- Recettes : 20.520,14 € ;
- Dépenses : 18.841,05 € ;
- Excédent : 1.679,09 €.

**Pour : 18**

**Laurent DEVIN, Jérôme URBAIN, Kevin VAN HOUTER,  
Jacqueline OUTLET, Marie-Rose TREZEGNIES, Julien URBAIN, Marie-Claude  
KLENNER, Patrice LAÏ, André NAVEZ, Monique DERBAIX, Jacques DEVIGNE, Philippe  
de STEXHE, Frédéric JOIE, Benoît DEGHRONAIN, Raymond GROETEMBRIL,  
Judith PHILIPPE, Anne-Marie CALLEWAERT, Véronique DUBRULLE**

**Abstentions : 8**

**Jean-Luc FAYT, Manuel BEJARANO MEDINA, Philippe LABAR, Eugénie RUELLE,  
Frédéric TILMANT, Jacques DERVAL, Jean-Pierre JAUMOT,  
Laurent ARMAN**

**Contre : 1**

**Luc JONNART**

#### **40. Fabrique d'église Saint-Pierre de Buvrinnes – Budget – Exercice 2011**

##### **- AVIS**

Le Conseil communal est invité à émettre un avis sur le budget de l'exercice 2011, arrêté par le Conseil de la fabrique d'église Saint-Pierre de Buvrinnes, en sa séance du 18 août 2010, qui s'équilibre comme suit :

- Recettes : 14.184,25 € ;
- Dépenses : 14.184,25 €.

**Pour : 18**

**Laurent DEVIN, Jérôme URBAIN, Kevin VAN HOUTER,  
Jacqueline OUTLET, Marie-Rose TREZEGNIES, Julien URBAIN, Marie-Claude  
KLENNER, Patrice LAÏ, André NAVEZ, Monique DERBAIX, Jacques DEVIGNE, Philippe  
de STEXHE, Frédéric JOIE, Benoît DEGHRONAIN, Raymond GROETEMBRIL,  
Judith PHILIPPE, Anne-Marie CALLEWAERT, Véronique DUBRULLE**

**Abstentions : 8**

**Jean-Luc FAYT, Manuel BEJARANO MEDINA, Philippe LABAR, Eugénie RUELLE,  
Frédéric TILMANT, Jacques DERVAL, Jean-Pierre JAUMOT,  
Laurent ARMAN**

**Contre : 1**

**Luc JONNART**

#### **41. Fabrique d'église Saint-Pierre de Leval-Trahegnies – Budget – Exercice 2011**

##### **- AVIS**

Le Conseil communal est invité à émettre un avis sur le budget de l'exercice 2011, arrêté par le Conseil de la fabrique d'église Saint-Pierre de Leval-Trahegnies, en sa séance du 30 novembre 2010, qui s'équilibrerait comme suit :

- Recettes : 28.320,86 € ;
- Dépenses : 28.320,86 €

**Pour : 14**

**Jacqueline OUTLET, Marie-Rose TREZEGNIES, Julien URBAIN, Marie-Claude  
KLENNER, André NAVEZ, Monique DERBAIX, Jacques DEVIGNE, Philippe de STEXHE,  
Frédéric JOIE, Benoît DEGHRONAIN, Raymond GROETEMBRIL,  
Judith PHILIPPE, Anne-Marie CALLEWAERT, Véronique DUBRULLE**

**Abstentions : 7**

**Jean-Luc FAYT, Manuel BEJARANO MEDINA, Philippe LABAR, Eugénie RUELLE,  
Frédéric TILMANT, Jacques DERVAL, Jean-Pierre JAUMOT**

**Contre : 6**

**Laurent DEVIN, Jérôme URBAIN, Kevin VAN HOUTER, Luc JONNART,  
Laurent ARMAN, Patrice LAÏ**

## **POLICE ADMINISTRATIVE**

### **42. Police administrative - Règlement complémentaire au code de la route - ARRET**

Le Conseil communal est invité à arrêter un règlement complémentaire au code de la route instaurant le stationnement partiel sur l'accotement, soit à cheval (signal E9f) du côté des numéros impairs de l'avenue Marie-José à Binche. Il est à noter que le SPW a émis un avis favorable sur cette demande en date du 30 juin 2011.

**Accord à l'unanimité**

### **43. Police administrative - Règlement complémentaire au code de la route - ARRET**

En sa séance du 31 mai 2011, le Conseil communal a abrogé le stationnement alternatif semi-mensuel à la rue Feuillet à Binche, section de Bray et a arrêté un projet de règlement complémentaire au code de la route instaurant une autorisation de stationner, du côté pair. Le Conseil communal est donc invité à abroger le stationnement alternatif semi-mensuel à Binche, section de Bray, à la rue Feuillet et d'y interdire le stationnement du côté impair, de la rue du Moustier vers la rue Achille Delattre.

**Accord à l'unanimité**

## **PROJET DE PROCES-VERBAL**

### **44. Projet de procès-verbal de la séance du Conseil communal du 28 juin 2011**

#### **- APPROBATION**

Le Conseil communal est invité à approuver le projet de procès-verbal du Conseil communal du 28 juin 2011.

**Accord à l'unanimité**

### **Divers**

*M. Devigne déplore que le Bulletin communal ne mentionne pas les possibilités de parking à Binche durant les fêtes de septembre.*

*M. Devin indique que cette remarque sera actée au procès-verbal. Il constate qu'il n'y a plus de question ni de remarque et il clôt la séance publique.*

\*

La séance publique est levée

\*

# HUIS CLOS

## GRADE LEGAL

1. Désignation d'un Secrétaire communal faisant fonction  
- RATIFICATION
2. Désignation d'une Secrétaire communale faisant fonction  
- RATIFICATION
3. Désignation d'une Secrétaire communale faisant fonction  
- RATIFICATION
4. Désignation d'une Secrétaire communale faisant fonction  
- RATIFICATION

## PERSONNEL

5. Désignation du médecin contrôleur – Renouvellement de désignation  
- DECISION
6. Personnel technique statutaire – Disponibilité pour convenances personnelles – Prolongation  
- DECISION
7. Personnel technique statutaire – Disponibilité pour convenances personnelles – Prolongation  
- DECISION

## AFFAIRES ECONOMIQUES

8. **ASBL Euroobjectifs – Démission et désignation d'un représentant de l'administration de la Ville de Binche au sein de l'assemblée générale de l'ASBL Euroobjectifs**
  - **DECISION**
9. **ASBL Binche Sport - Désignation de nouveaux représentants**
  - **DECISION**
10. **ALE de Binche – Démission et désignation d'un représentant**
  - **DECISION**
11. **Asbl Rivière de la Haine – Désignation d'un responsable technique**
  - **DECISION**
12. **IDEPP – Intercommunale – Désignation de représentants**
  - **DECISION**

## ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL

13. **Enseignement primaire – Personnel – Année scolaire 2011/2012 – Congé pour prestations réduites pour les membres du personnel qui ont à charge au moins deux enfants de moins de 14 ans**
  - **DECISION**

## ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ARTISTIQUE

14. **Enseignement secondaire artistique à horaire réduit – Personnel – Année scolaire 2011/2012 – Congé pour exercer provisoirement une autre fonction dans l'enseignement, autre que l'enseignement universitaire**
  - **DECISION**
15. **Enseignement secondaire artistique à horaire réduit – Personnel – Année scolaire 2011/2012 – Congé pour exercer provisoirement une autre fonction dans l'enseignement, autre que l'enseignement universitaire**
  - **DECISION**
16. **Enseignement secondaire artistique à horaire réduit – Académie de Musique, Danse et Déclamation – Interruption de carrière professionnelle à mi-temps – Année scolaire 2011/2012**
  - **DECISION**

- 17. Enseignement secondaire artistique à horaire réduit – Académie des Beaux-arts et des Arts Décoratifs – Personnel – Congé pour exercer provisoirement une autre fonction dans l’enseignement – Année scolaire 2011/2012**
- **DECISION**